

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 JUIN 2026 (19 : 30)

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport de rémunération 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport de rémunération pour l'année 2025.

REGIE FONCIERE

2. Aliénation de la parcelle de terrain sise rue Arsène Souris n° 5 à Leval-Trahegnies cadastrée section B n° 575e22 - accord.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 575e22 sise rue Arsène Souris n° 5 à 7134 Binche (Leval) au montant s'élevant à 13.000 €.

3. Ancienne maison communale de Waudrez - Convention de mise à disposition - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition, à passer entre la Ville de Binche et l'ASBL "Waudrez Rétro", pour l'occupation de la salle de l'étage de l'ancienne Maison communale de Waudrez, tous les jeudis du mois de 18 heures à 21 heures afin d'y organiser un cours de danse.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

4. Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension - Approbation des conditions et du mode de passation – procédure d'urgence en vertu de l'article L1311-5 du CDLD

Dans le cadre du projet Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de travaux en vertu de l'article L1311-5 §1er du CDLD.
- approuver le cahier des charges réf. 3582 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 82.462,50 € hors TVA ou 87.410,25 €, 6% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 734/722-60 (n° de projet 20160197) ;

- augmenter le crédit à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 734/722-60 (n° de projet 20160197);

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

5. Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budgets 2026 - Approbation des conditions - Décision

Dans le cadre du marché « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budgets 2026 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le règlement de consultation n° 3576 et le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budgets 2026". Le montant estimé s'élève à 2.408.000,00 € TVAC.
- financer ces dépenses par les crédits inscrits aux budgets ordinaires de la Ville et du CPAS de l'exercice 2026 et qui seront inscrits les années suivantes.
- transmettre la présente délibération au CPAS de Binche.

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

6. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 1/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 56.208,09 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

7. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 2/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 30.033,87 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

8. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 3/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 26.826,95 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

FABRIQUES D'EGLISE

9. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine d'Epinois - Compte - Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice

2025, comme suit :

- Recettes : 13.107,43 € ;
- Dépenses : 8.328,36 € ;
- Excédent : 4.779,07 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 7.702,29 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

10. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, comme suit :

- Recettes : 11.076,57 € ;
- Dépenses : 9.317,69 € ;
- Excédent : 1.758,88 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 9.453,04 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

11. Enseignement Primaire - Année scolaire 2025-2026 - Répartition du capital périodes dans l'enseignement primaire officiel subventionné - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnel débutants - Fla/primo - Encadrement différencié - Du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 et du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°24, par laquelle il est invité à prendre connaissance de la répartition du capital-périodes des instituteurs(trices) primaires dans l'enseignement primaire officiel subventionné du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026.

12. Enseignement Maternel - Année scolaire 2025-2026 - Organisation de l'enseignement maternel - Emplois d'institutrices maternelles - Périodes d'encadrement différencié - Périodes fla - Du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°25, par laquelle il est invité à prendre acte de la nouvelle répartition des emplois d'institutrices maternelles, des périodes d'encadrement différencié et des périodes fla dans l'enseignement maternel officiel subventionné de la Ville de Binche du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

13. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 13 mai 2026

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 13 mai 2026, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

POLICE ADMINISTRATIVE

14. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route

instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, rue Salvador Allende, n°98.

**15. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Bray, rue Feuillet, n°8.

**16. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Instauration d'un emplacement PMR - Décision**

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Bray, rue Maton, n°40.

PROJET DE PROCES-VERBAL

**17. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mai 2026 -
Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 26 mai 2026.